

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 10 janvier 2017

N° 17.01.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 10 janvier 2017 à 20 heures, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés S. Antoinet, H. Jandean).

Est désignée secrétaire de séance, Maryline Joseph. Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la CAMVAL a créé, en juillet 2015, un service payant, chargé d'instruire pour le compte des communes membres leurs autorisations du droit des sols (ADS) suite au désengagement de l'Etat qui les instruisait jusqu'alors gratuitement ; service auquel la commune a adhéré.

Il rappelle que les modalités de fonctionnement et de financement définies par les conventions actuelles, sont, pour chaque année, en fonction du coût annuel du service ADS constaté l'année précédente :

- 50 % du coût réel annuel de fonctionnement du service réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitants,
- 50 % du coût réel annuel de fonctionnement du service facturé aux communes en fonction du nombre pondéré d'actes déposés l'année précédente au service ADS.

Il explique que la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais, qui a fusionné avec la CAMVAL au 1^{er} janvier 2017, avait également créé un service mutualisé ADS au 1^{er} juillet 2015 mais une facturation aux communes différente car liée au seul coût de l'instruction des actes, selon un forfait calculé en fonction du type d'acte (coût unitaire : CUB 50 €, DP 100 €, PD 150 €, PC 150 €, PA 200 €, PC ERP 350 €, AT 180 €). En conséquence, il convient d'harmoniser les modalités de facturation afin de ne pas créer une inégalité de traitement entre les communes membres de la nouvelle agglomération. Il expose ensuite la facturation annuelle proposée qui se base sur la notion d'équivalent permis de construire (pondération selon la difficulté d'instruction des actes), pour prise en charge du coût réel de fonctionnement du service (année n-1), et présente le coût estimé pour Prissé qui s'élève à 10 666 € au lieu de 9 331 €. Après débat, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la nouvelle convention pour adhérer au service ADS.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL

Le Maire expose que le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge lors d'absence du personnel, conclu par le centre de gestion arrive à terme le 31/12/2017 et qu'il convient de décider si la commune souhaite ou non, participer à la nouvelle mise en concurrence organisée par le centre de gestion pour mutualiser les risques.

Le Conseil, après délibéré, décide, de charger le Centre de gestion de Saône et Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

SYDESL :

Projet éclairage public – Aménagement Parking rue de la Fontaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'éclairage public suite à l'aménagement rue de la Fontaine - dossier n°360144_EP9 transmis par le SYDESL le 15 décembre 2016 et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 11 580.65 €. Le plan de financement mentionné dans le courrier précise que le coût HT reste à la charge de la commune. Le Conseil Municipal, après délibéré, adopte le projet présenté et donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 9 650.54 €, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre

Suite au redécoupage des régions, un nouveau groupement a été créé et il nous est proposé d'adhérer à ce nouveau groupement comprenant désormais la Bourgogne et Franche Comté. Le Conseil donne son accord. Puis le Maire explique qu'il sera possible, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'adhérer à ce groupement pour l'éclairage public et les tarifs bleus (tarif applicable pour l'ensemble de nos bâtiments communaux à l'exception de la salle des sports d'une puissance > à 36 kva déjà gérée par le groupement). Après délibéré, le Conseil décide de confier la mise en concurrence des contrats tarifs bleus et de l'éclairage public au groupement afin d'obtenir le meilleur prix.

Le Maire informe que suite à la mise en concurrence effectuée pour les contrats Gaz, c'est GAZ de BORDEAUX qui a été retenu, avec une économie moyenne annoncée de 15.70%.

ARCHIVES COMMUNALES - PROPOSITION D'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire informe le Conseil qu'une visite d'inspection des archives communales a été menée le 6 octobre 2016 par Mme Vernus, Directrice des Archives Départementales de Saône et Loire, accompagnée par Mme Viard, archiviste du Centre de Gestion, en sa présence et celle de Madame PERNIN, secrétaire générale.

Il présente le rapport transmis par Madame la Directrice des Archives Départementales dans lequel il ressort que les archives sont conservées dans de bonnes conditions, les fonds sont bien tenus et semblent complets. Néanmoins, un classement définitif et réglementaire (commun à l'ensemble des communes françaises) devra être établi par un prestataire travaillant sous le contrôle des archives afin de permettre le maintien des archives du XIXe siècle en commune, maintien accordé par dérogation de M. le Préfet.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique a donc établi une proposition d'intervention afin de trier, classer et inventorier nos archives en application des textes établis par les Archives de France, et mettre à jour l'inventaire des archives. Ainsi la commune sera en mesure de répondre à l'obligation légale qui lui est faite par l'article L.317-1 du Code des collectivités territoriales de conserver, gérer et communiquer les archives publiques. Cela permettra également aux agents d'accéder rapidement aux dossiers, pour répondre tant aux besoins internes qu'aux demandes du public, grâce à un classement fonctionnel et normalisé et optimiser l'espace de stockage grâce à une gestion rationnelle des archives.

Cette proposition se décompose en trois volets d'intervention, correspondant aux trois grands ensembles relevés lors de l'état des lieux. Ces interventions peuvent être réalisées séparément car aucun lien chronologique ou hiérarchique ne les relie. Il précise que le traitement des archives, pour la partie concernant le XXème siècle seulement, peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après délibéré, accepte la proposition complète du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de Saône et Loire, telle que décrite ci-dessus et comprenant trois volets d'intervention pour un montant total estimé de 9 800.10 €, étant entendu que la facturation définitive sera établie en fonction du temps réel passé. Il demande que la réalisation de cette mission se fasse sur deux exercices budgétaires, et compte tenu du délai d'attente annoncé, que ce travail soit terminé avant les élections municipales de 2020 pour disposer du récolement complet. Il sollicite auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire une subvention au titre des aides accordées pour la restauration, le tri et classement des archives au meilleur taux possible.

VENTE MAISON RUE DE LA POSTE

M. le Maire informe avoir fait des recherches dans les archives communales pour retrouver le titre de propriété de ce bâtiment. Il s'avère que par délibération du 9/02/1879, le conseil municipal autorise le Maire à rechercher un terrain pour construire une nouvelle école de garçons et les locaux de la Mairie. Le choix du terrain a été acté par délibération du 15 Août 1879, et par délibération du 12/10/1879, a été entérinée l'acquisition de ce terrain à la famille de Surigny au prix de 4 800 francs. Cette construction a été terminée en 1881.

AMENAGEMENT, SECURISATION, ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA RUE DE LA FONTAINE

M. Le Maire informe le conseil que les travaux de terrassement du parking sont terminés et que l'entreprise Guinot va procéder, cette fin de semaine, à la pose d'un enduit pour lier les gravillons. L'enrobé définitif sera fait dès que les conditions climatiques le permettront.

Puis est présenté le plan du projet d'aménagement de la rue. Le conseil charge le Maire de demander au maître d'œuvre d'arrondir l'angle de braquage à l'entrée des cabinets de kiné en supprimant une des 4 places

de parking, et de revoir la largeur de la chaussée avant le rétrécissement du lavoir à la rue Pierre Balvay, afin de pouvoir se croiser jusqu'à avoir une meilleure visibilité pour voir qui arrive et pouvoir s'arrêter pour le passage alterné. A voir également, la hauteur des bordures P2 en ce lieu.

ZAC des JYRONDELLES

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 13 octobre 2016, Monsieur le Préfet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du groupement OPAC Saône et Loire/SARL Chambaud, pour le projet d'aménagement de la ZAC des Jyronnelles. Cette enquête qui s'est déroulée en Mairie de Prissé du vendredi 18 novembre 2016 au lundi 19 décembre 2016 à 12h, est terminée. M Longepierre, commissaire enquêteur titulaire, doit donc remettre son rapport dans le mois suivant la clôture à M. le Préfet, qui se prononcera sur l'utilité publique de cette opération.

TRAVAUX BATIMENTS

. Aggrandissement Groupe scolaire : M. Desroches informe le conseil que M. Piazza de l'Agence Technique Départementale travaille actuellement à la préparation du dossier de demandes d'aides pour l'agrandissement de l'école. Les délais sont serrés car le dossier de demande d'aides au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) doit être déposé avant le 24 février 2017 en Préfecture.

. Accessibilité salle des sports : M. Demoulin, chargé de l'étude et élaboration de ce dossier, a pris un peu de retard. M. Desroches va le contacter prochainement pour connaître l'avancement de ce dossier.

. Éclairage salle des sports : la fédération de basket nous a informés que l'éclairage de la salle des sports doit être de 500 lux au sol pour être conforme à leur règlement. Une étude a été demandée à un électricien pour connaître les travaux à réaliser pour atteindre ce résultat (soit renforcer l'actuel pour atteindre les normes, soit remplacer l'actuel par des leds qui consomment moins d'électricité et pourraient s'amortir rapidement).

CLEM – Convention de partenariat dispositif « Oxy'jeune »

Monsieur Dewerdts rappelle au Conseil Municipal que la Commune participe depuis plusieurs années au dispositif « Oxy'jeune » proposé par le CLEM, qui a pour but l'intégration sociale des jeunes de 11 à 17 ans en leur facilitant l'accès à des activités sportives, culturelles et de loisirs éducatifs. Ces animations sont proposées durant les vacances scolaires à raison d'une semaine aux vacances d'hiver, printemps et automne et trois semaines durant les vacances d'été. En contrepartie de la réalisation de ces prestations, la Commune doit s'engager à verser une somme de 2 706.40 € représentant 0.34€/habitant x par 4 périodes. Cette convention serait conclue pour l'année 2017. Il précise que 22 jeunes Prisséens ont participé en 2014, 16 en 2015 et 12 en 2016 ; le nombre de places proposées est limitée mais la priorité est donnée aux jeunes des communes adhérentes. Le Conseil Municipal, après délibéré, approuve les termes de la convention de partenariat pour adhérer au dispositif « Oxy'jeune » mis en place par l'Association des Centres de Loisirs Éducatifs en Mâconnais (CLEM), pour l'année 2017, et autorise le Maire à la signer.

DEVENIR DU SIVU DES POMPIERS DU VAL LAMARTINIEN

M. Sey explique au Conseil que lors de la réunion du SIVU du 7 décembre dernier, a été validé l'expérimentation proposée par le SDIS s'appuyant sur des Sapeurs-Pompiers Volontaires en double engagement (CPI/SDIS) pour des interventions sur un secteur élargi. 150 pompiers du Département ont déjà ce statut mais seulement la moitié est sollicitée. La mise en œuvre sera progressive et deux conventions seront à signer, l'une pour le remisage d'un véhicule et l'autre pour fourniture d'une Gipsy Box qui est un système de gestion de l'alerte. Il a bien été confirmé que les compléments d'équipements mis à disposition de nos sapeurs-pompiers volontaires (véhicule, habillement, bip...) seront utilisables uniquement pour les seules missions du SDIS. Nos pompiers devront donc avoir deux tenues différentes, deux véhicules distincts....

A ce jour, toutes les communes adhérentes au SIVU ont accepté de renouveler leur participation de 7€/hab. pour le fonctionnement du SIVU en 2017. Actuellement 14 pompiers sont en activité depuis octobre, soulignant que leur moral a été affecté et qu'il faut remobiliser les forces. Ils espèrent que leurs nouveaux grades soient reconnus et des formations mises en œuvre (à noter, un manque de formateur au SDIS). Cinq personnes ont manifesté le souhait d'intégrer le CPI dont trois appartenant déjà au corps départemental. La prochaine réunion est fixée le 11 janvier 2017.

ENTRETIEN DES BORNES INCENDIES

M. le Maire explique que suite à une demande d'un cabinet d'études, il a été demandé à M. Berger, chef de corps du CPI, le rapport d'inspection annuelle des poteaux incendie ainsi que le plan des bornes incendie. M. Berger nous a répondu que « légalement, les pompiers ne doivent procéder qu'à un contrôle visuel ». En aucun cas ils ne peuvent attester objectivement que la pression ou le débit en sortie de poteau sont bonnes. En conséquence, le Maire a demandé une proposition à SUEZ pour une prestation de services comprenant l'entretien et le contrôle des bouches et poteaux incendie. Le contrat prévoit le contrôle réglementaire de débit/pression et un forfait d'entretien au tarif de 63 € HT par borne. Un plan général pourra nous être établi pour nos archives. Accord du Conseil sur cette proposition.

SYNDICAT DU HAMEAU DE L'EAU VIVE

Mme Ravinet fait part des points débattus lors du comité du 15 décembre dernier, portant sur la révision des tarifs des services au 1^{er} janvier 2017 ; la réorganisation des services avec la mise en place d'astreintes, des modifications de poste et d'un régime indemnitaire pour respecter la réglementation du travail ; la mise en place d'une prestation ménage ; l'adhésion à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour l'assurance statutaire et la prévoyance du personnel ; le remplacement d'un agent en congé de maladie ; l'achat d'un adoucisseur pour le lave-vaisselle afin d'éviter deux détartrages annuels ; le choix du cabinet Fogex pour réaliser une étude en vue de la transformation en « Résidence Autonomie ». Le bilan de l'anniversaire est positif, ainsi que celui de la tombola dont les gains servent à financer des animations pour les résidents. Au 15 décembre, 3 logements T1, 1 T2 et 1 T3 étaient vacants ; il est rappelé que tous les parents d'habitants des communes adhérentes peuvent postuler, même s'ils n'habitent pas eux même sur la commune adhérente.

SCENE NATIONALE

M. le Maire expose qu'une rencontre avec les dirigeants de la scène nationale a eu lieu le 12 décembre afin d'organiser la venue de la compagnie Pré-O-Coupé pour leur spectacle « Tout est bien ! Catastrophe et Bouleversement » qui se jouera sous chapiteau du 5 mai au 8 mai 2017 - parking salle des sports. L'installation de la compagnie débutera le 1^{er} mai, (mettre à disposition un accès à l'eau potable, aux vestiaires de la salle des sports, des barrières de police...) et le démontage est prévu le 9 mai. Concernant la communication de cet évènement, des plaquettes seront à afficher, voire à distribuer. Il conviendra également de contacter des associations Prisséennes pour la prise en charge éventuelle d'une buvette à leur profit avant le spectacle.

DIVERS

Restaurant scolaire : Mme Rodriguez informe que compte tenu du nombre d'élèves inscrits (160 certains jours), l'association gestionnaire a mis en place un second service pour les élèves de CM1 & CM2. Cette nouvelle organisation donne satisfaction mais nécessite la présence d'une personne supplémentaire de 12h à 13h30.

Prochain Conseil le mardi 7 février 2017 à 20h00 (horaire d'HIVER)

Séance Levée à 22 h 45.